

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE

UN LIBRARY

NOV 10 1981



Distr.  
LIMITEE  
A/C.4/36/L.20\*  
9 novembre 1981  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session  
QUATRIEME COMMISSION  
Point 94 de l'ordre du jour

ACTIVITES DES INTERETS ETRANGERS, ECONOMIQUES ET AUTRES, QUI FONT OBSTACLE A L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX EN NAMIBIE ET DANS TOUS LES AUTRES TERRITOIRES SE TROUVANT SOUS DOMINATION COLONIALE, ET AUX EFFORTS TENDANT A ELIMINER LE COLONIALISME, L'APARTHEID ET LA DISCRIMINATION RACIALE EN AFRIQUE AUSTRALE

Incidences administratives et financières du projet de  
résolution publié sous la cote A/C.4/36/L.4

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153  
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. Aux termes du paragraphe 21 du projet de résolution publié sous la cote A/C.4/36/L.4, l'Assemblée générale prierait le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales d'établir, à partir des sources disponibles, un registre indiquant les bénéfiques que tirent les sociétés transnationales de leurs activités dans les territoires coloniaux et de faire rapport sur la question à l'Assemblée générale à sa trente-septième session.
2. Au cas où l'Assemblée générale adopterait ce projet de résolution, les incidences financières s'élèveraient à 44 000 dollars.
3. Afin de donner suite aux dispositions de ce projet de résolution, le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales établirait un registre des sociétés transnationales opérant dans les territoires coloniaux qui fournirait des informations sur leurs activités et, dans la mesure du possible, leurs bénéfiques. Pour pouvoir s'acquitter de la tâche demandée dans le court laps de temps disponible, le Centre devrait s'assurer les services de consultants et d'un personnel temporaire, qui seraient directement placés sous sa supervision.
4. La collecte des renseignements de base nécessaires pour le registre exigerait six mois de travail de consultants connaissant la région et les problèmes en cause sous l'angle économique et quant au profil des sociétés considérées, et il faudrait en outre disposer de deux mois de travail d'un consultant supplémentaire ayant des

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

connaissances spécialisées sur les aspects juridiques et comptables de la tâche à accomplir, du fait en particulier que certains territoires coloniaux sont des paradis fiscaux "off-shore". Le coût de ces services est respectivement estimé à 18 000 et 7 000 dollars.

5. Du personnel temporaire de la classe G-4 serait nécessaire pendant une période de six mois pour aider à recueillir les données et à les transcrire en code ainsi qu'à vérifier les renseignements auprès des diverses sociétés transnationales intéressées; le coût estimatif des services de ce personnel est de 11 100 dollars.

6. En outre, trois missions, dont le coût en frais de voyage et de subsistance est estimé à 7 900 dollars, devraient être entreprises par un consultant ou un fonctionnaire du Centre à destination de certains des territoires coloniaux d'Afrique australe, des Caraïbes et du Pacifique sud qui peuvent avoir leurs propres registres sur les investissements étrangers.

-----